



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le vendredi 29 mars 2024

Session du Conseil départemental - Motion pour un cessez le feu à Gaza et sur la situation humanitaire au Moyen-Orient

Motion adoptée par l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle à la majorité lors de la session de mars 2024

L'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle qui, par le biais de sa politique de coopération décentralisée, a toujours fait le choix de participer à la construction d'un monde plus solidaire, souhaite exprimer sa pleine solidarité envers toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants affectés de quelque manière que ce soit par les tragédies actuelles touchant les communautés israéliennes, palestiniennes et libanaises.

Cette solidarité s'inscrit dans l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 27 octobre 2023, portant sur "la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires". Israël, la Palestine et le Liban font face à des événements tragiques et à des conflits destructeurs, engendrant un nombre de victimes qui dépasse l'entendement. Selon l'UNICEF, au 20 mars 2024, on déplorait en Israël au moins 1 200 décès, dont 36 enfants, et plus de 7 500 blessés. À Gaza, le nombre de morts s'élève déjà à plus de 31 923 décès, dont 70% de femmes et d'enfants. Suite à l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 du Hamas, la riposte militaire israélienne dans la bande de Gaza a engendré une catastrophe humanitaire depuis l'automne, avec la destruction des infrastructures économiques, sanitaires et hospitalières, déjà fragilisées par des années de blocus et d'opérations militaires antérieures. L'éducation a également subi des ravages, avec au moins 346 structures scolaires bombardées.

Face à cette situation, l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle :

- **se joint aux appels en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, en Cisjordanie, en Israël, au Liban et dans l'ensemble de la région ;**
- **condamne fermement toute violence à l'encontre de civils désarmés et réaffirme son opposition aux tortures et sévices sexuels associés à ces tragédies ;**
- **souligne l'égalité de dignité de la vie humaine, indépendamment de la nationalité, de la culture ou de la religion ;**
- **appelle à la libération et au respect de l'intégrité morale et physique des otages israéliens détenus à Gaza, comme à la libération et au respect de l'intégrité morale et physique des prisonniers politiques palestiniens.**

Aussi, l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle demande au Gouvernement français :

- **d'agir pour que la solution à deux États (résolution 181 de l'Assemblée Générale des Nations Unies) soit mise en œuvre et le droit international respecté, garantissant aussi à l'État d'Israël le droit à la sécurité, seule solution pour une paix durable dans cette région ;**
- **d'amplifier et d'accélérer l'aide d'urgence en réponse à la situation humanitaire au Moyen-Orient.**